

## Mise en place du dispositif Handiplage, pour assurer le confort et l'accessibilité de tous, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août



Soucieuse d'assurer l'égalité de tous, et dans la continuité des mesures prises pour la mobilité des personnes en situation de handicap, la Ville de Narbonne propose le dispositif Handiplage. Celui-ci ne cesse de se renforcer depuis sa mise en place, et obtiendra cette année le label Handiplage niveau 4, plus haut niveau de distinction.



### Les élus référents

**Alain VICO,**  
Adjoint au Maire  
délégué à Narbonne-Plage



**Guy CLERGUE,**  
Adjoint au Maire délégué  
à l'accessibilité et au handicap

## Label Handiplage : une reconnaissance au niveau national

Conformément à la loi du 11 février 2005 pour la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Ville de Narbonne s'engage à offrir un accueil de qualité pour tous les publics. Suite à une évaluation des équipements, des aménagements et des prestations fournis, le site obtient cette année le label Handiplage de niveau 4. Ce label permet de donner une information fiable aux usagers et offre une reconnaissance nationale.



## Un espace modulaire dédié aux personnes en situation d'handicap

Le dispositif Handiplage de Narbonne Plage propose un espace modulaire de 20m<sup>2</sup>, financé par la Ville à hauteur de 18000€. Cet équipement offre un accueil, des douches et des WC à toutes les personnes en situation d'handicap ou à mobilité réduite.

Cette année, le dispositif est installé au poste de secours n°2, face à la place des Karantes. Deux places de stationnement réservées aux personnes en situation de handicap ont été créées. Au total 5 places de stationnement adaptées se situent à proximité du dispositif.

## Un accompagnement personnalisé et des équipements variés

Afin de veiller au bon fonctionnement du dispositif Handiplage, la Ville emploie, tout au long de la saison estivale, un saisonnier au poste d'handiplagiste. Cette année, un saisonnier supplémentaire a été embauché pour le mois d'août. Son rôle est d'offrir un accompagnement personnalisé et de contrôler le matériel et les équipements mis à disposition :

- 7 Tiralos : fauteuil de plage qui peut aussi bien rouler sur le sol que flotter sur l'eau, permettant aux personnes à mobilité réduite de profiter des joies de la plage et de la baignade accompagnée. Deux nouveaux Tiralos ont été achetés en 2019 pour un montant de 3 861,30 €.
- 2 fauteuils Hippocampes : fauteuil compatible sur la mer et le sable qui permet la baignade. Un accompagnement est fortement conseillé ;
- Le cheminement : permet de relier la base « handiplage » au bord de plage, installé du 1<sup>er</sup> juillet au 31 septembre, pour favoriser l'accès ;
- Des places pour personnes à mobilité réduite (PMR) sont disponibles à proximité ;
- Une zone de plage réservée ;
- Des parasols sont mis à disposition des personnes en situation de handicap ;
- En 2019, la ville de Narbonne-Plage a investi environ 9 500 € pour équiper le poste de secours n°2 d'une rampe d'accès à la place.

Contact presse :

**Ville de NARBONNE**

Direction de la communication

Tél. 04 68 90 31 36

presse@mairie-narbonne.fr